Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord

Réunion du Groupe consultatif sur le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Washington, D.C., le 28 octobre 2003

Consultations sur le rapport *À l'heure des comptes 2002* concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord

Document de travail

1 Introduction

Le présent document a été établi en vue des discussions qui auront lieu lors des consultations sur le rapport *À l'heure des comptes 2002* concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord; il examine également les possibilités de présentation de données sur les principaux contaminants atmosphériques (PCA)[1]. Depuis 1995, la Commission de coopération environnementale (CCE) établit chaque année, dans le cadre de sa série *À l'heure des comptes*, un rapport fondé sur les données compilées à l'échelle nationale dans les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP). Pour l'année de déclaration 2002, le Canada a rendu obligatoire la déclaration des PCA. La CCE organise une réunion publique, qui se déroulera à Washington, D.C., le 28 octobre 2003, afin de favoriser les échanges d'idées et d'obtenir l'avis des intervenants sur le rapport *À l'heure des comptes 2002* et sur les questions connexes aux nouvelles données sur les PCA. Le présent document expose divers enjeux et fournit des renseignements de base sur chacun en vue d'alimenter le débat.

Si vous ne pouvez pas participer à la rencontre, mais que vous souhaitez nous donner votre avis, veuillez transmettre vos commentaires écrits à Erica Phipps, à la CCE, avant la réunion, si possible, ou d'ici le **28 novembre 2003**. À l'issue de la réunion publique et après avoir reçu des observations écrites, la CCE rédigera une réponse aux commentaires qui résumera les observations recueillies et exposera l'approche proposée pour l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 2002*, ainsi que pour l'analyse et la présentation des données sur les PCA.

À l'heure des comptes est une publication annuelle qui présente de l'information sur les polluants en Amérique du Nord en s'appuyant sur les données compilées à l'échelle nationale dans les RRTP. Ces registres sont conçus pour permettre un suivi des volumes de certaines substances chimiques qui sont rejetés dans l'air, dans l'eau et sur le sol ou qui sont transférés hors site sous forme de déchets. La CCE reconnaît l'importance de ces RRTP — l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) actuellement mis en place au Mexique —, qui peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement en Amérique du Nord. Il est essentiel d'assurer le suivi des substances chimiques au moyen des RRTP si l'on veut :

- faire mieux connaître au public et aux entreprises les types et les volumes de substances chimiques rejetés dans l'environnement ou transférés hors site sous forme de déchets;

[1] *NdT* : Le Canada privilégie l'usage du terme « contaminant », tandis que les États-Unis utilisent plutôt « *pollutant* » (polluant). Dans le présent document, c'est le premier terme qui a été retenu à chaque occurrence, dans la version anglaise, de « *criteria air pollutant* » et de « *criteria air contaminant* », et l'acronyme PCA (principaux contaminants atmosphériques) a été employé dans tous ces cas.

- encourager les secteurs industriels à prévenir la pollution, à produire moins de déchets, à réduire leurs rejets et leurs transferts, à répondre de l'utilisation des substances chimiques;
- suivre les progrès accomplis en matière de protection de l'environnement et aider les pouvoirs publics à établir les priorités.

Les RRTP nationaux évoluent sans cesse et prennent constamment de l'ampleur; cette évolution se reflète dans chaque nouveau rapport de la série *À l'heure des comptes*. Dans les rapports à venir, on s'efforcera d'inclure le plus grand nombre possible de données additionnelles recueillies par les RRTP nationaux.

Le Mexique a accompli d'importants progrès dans la mise en place d'un système à déclaration obligatoire. Actuellement, la déclaration des rejets et transferts de polluants au RETC est facultative. Après l'adoption de lois d'habilitation en 2001, le Mexique a poursuivi ses travaux sur la réglementation connexe en 2002 et au début de 2003. Les comités gouvernementaux examinent actuellement une version provisoire de la règle définitive pour l'année de déclaration 2004. La déclaration des rejets et transferts de polluants au RETC reste facultative pour les années de déclaration 2002 et 2003. Lorsqu'on disposera de données à déclaration obligatoire en provenance du Mexique, on discutera, dans le cadre des réunions consultatives sur les rapports de la série *À l'heure des comptes*, de la façon d'intégrer les données mexicaines dans les analyses des données des RRTP du Canada et des États-Unis.

Dans les années antérieures, les commentaires des participants aux réunions consultatives ont donné lieu à d'importants changements dans la forme et le contenu des rapports de la série *À l'heure des comptes*. Le Groupe consultatif a relevé des sujets présentant un intérêt particulier, qui ont été ensuite examinés plus à fond dans des chapitres spéciaux portant, par exemple, sur des secteurs d'activité précis et des substances particulières, sur la déclaration des activités de prévention de la pollution, sur l'utilisation des données des RRTP par l'industrie et par les groupes communautaires.

Le Groupe consultatif a aussi suggéré de meilleures façons de structurer et de présenter l'information; il a ainsi contribué aux efforts soutenus que la CCE déploie pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Parmi les améliorations qui ont été apportées, on compte le site Web *À l'heure des comptes en ligne*, qui permet aux utilisateurs de produire des rapports sur mesure à partir des ensembles de données présentés dans la série *À l'heure des comptes*.

La CCE invite et encourage les parties intéressées à contribuer à l'élaboration de la version 2002 du rapport *À l'heure des comptes*. La réunion du Groupe consultatif, qui offre à tous les intéressés la possibilité de faire entendre leur voix, constitue une importante occasion de discuter des options possibles, de lancer de nouvelles idées et de peaufiner le rapport. La CCE souhaite obtenir des commentaires sur les diverses possibilités décrites plus loin et accueillera avec plaisir les nouvelles idées.

2 Mise à jour sur les activités de la CCE

2.1 Mise en œuvre du Plan d'action

Au cours des cinq dernières années, les trois gouvernements ont travaillé en commun à l'élaboration du *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains* (consultable à l'adresse <http://www.cec.org>). Le Conseil de la CCE a adopté ce plan en juin 2002 par le biais de sa résolution n° 02-05. Le document décrit un certain nombre de domaines d'intérêt, de même que des mesures qui permettraient d'accroître la comparabilité des RRTP. Les changements apportés aux RRTP ont provoqué une hausse d'environ 40 % à 60 % des données qui sont maintenant comparables. Chaque année, les gouvernements nationaux examinent le Plan d'action, échangent des idées et proposent de nouvelles mesures. Les progrès réalisés ont trait aux domaines suivants : utilisation des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), ajout de substances chimiques, abaissement du seuil de déclaration de certaines substances (dont le plomb), exemptions en matière de déclaration, déclaration des activités de prévention de la pollution, déclaration obligatoire, et déclaration des rejets et transferts de dioxines, de furanes et de BPC.

2.2 Rapport spécial sur la santé des enfants

Les trois pays ont établi le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*. Ce programme, que le Conseil a adopté en juin 2002 par le biais de sa résolution n° 02-06, traite tout d'abord de l'asthme et d'autres maladies respiratoires, de même que des effets d'une exposition au plomb et à d'autres substances toxiques. La CCE a élaboré un rapport sur les substances toxiques et la santé des enfants nord-américains, lequel faisait partie des activités prévues (activité 3.2) dans le Programme de coopération. Ce rapport spécial, qui fera partie de la série *À l'heure des comptes*, présentera une analyse des données sur les rejets et transferts de certaines substances ayant des effets semblables sur la santé; cette analyse suivra le modèle utilisé dans les autres rapports de la série. Le rapport s'attardera sur des substances choisies, comme le plomb, que l'on associe depuis longtemps à des problèmes de santé chez les enfants. Il devrait paraître à l'hiver 2003.

2.3 Mise à jour sur les rapports *À l'heure des comptes 2000* et *2001*

Le rapport *À l'heure des comptes 2000*, publié en avril 2003, comporte des données sur de nombreux composés toxiques, biocumulatifs et persistants, par exemple les dioxines et furanes, l'hexachlorobenzène et les BPC, dont les rejets et transferts ont été déclarés pour la première fois en 2000. Voici quelques-uns des faits saillants de ce rapport : plus de 3,3 millions de tonnes de substances chimiques ont été rejetées et transférées; les rejets sur place ont diminué de 17 % entre 1995 et 2000, les établissements visés par le TRI ayant déclaré des réductions plus importantes que ceux visés par l'INRP; les établissements ayant déclaré de plus petits volumes de rejets et transferts affichaient généralement une augmentation de ceux-ci. Les établissements ayant déclaré des volumes relativement moins élevés s'élevaient à plus de 15 000. Par contre, les

établissements ayant déclaré des rejets et transferts plus élevés, soit environ 3 600, ont aussi déclaré une réduction de leurs rejets et transferts dans le temps.

Le site Web *À l'heure des comptes en ligne*, qui est mis à jour chaque année, permet d'effectuer des recherches personnalisées dans les ensembles de données appariées, de suivre les tendances temporelles et de télécharger le rapport. Voici l'adresse du site : <http://www.cec.org/takingstock/index.cfm?varlan=francais>.

Le rapport *À l'heure des comptes 2001*, qui est en cours d'élaboration, devrait paraître au printemps 2004. Conformément aux résultats des discussions de la dernière réunion consultative, le rapport mettra en lumière les récents progrès réalisés au Mexique en matière de RRTP et examinera de plus près certaines des causes sous-jacentes aux tendances observées, dont les écarts entre les établissements déclarant de petits volumes et ceux déclarant des volumes élevés de rejets et de transferts de polluants.

Constamment pressée de mettre en œuvre de programmes existants et de nouveaux programmes en respectant un budget limité, la CCE souhaiterait examiner les possibilités de rationaliser la production (et les coûts connexes) des rapports de la série *À l'heure des comptes*. On envisage actuellement plusieurs possibilités qui permettraient de réduire les coûts, tout en tablant sur la façon dont évoluent l'accès aux données et leur utilisation. Au cours de la réunion d'octobre, la CCE fera part de ces possibilités au Groupe consultatif afin d'obtenir son avis et ses suggestions.

2.4 Mise à jour sur les activités internationales en matière de RRTP

De nombreuses organisations internationales ont mis en œuvre des programmes de RRTP. Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis sur pied un groupe d'étude chargé d'aider les pays membres à instituer un RRTP conformément à la recommandation de son Conseil. Le groupe d'étude produit des documents sur les sujets suivants : expérience des pays qui ont déjà établi des RRTP; utilisations actuelles et nouvelles des données des RRTP; différences entre les divers RRTP; relevé, choix et adaptation des méthodes d'estimation que les secteurs d'activité utilisent pour calculer les rejets et transferts qu'ils déclarent aux RRTP. L'OCDE est en train de mettre à jour un rapport sur l'utilisation des données des RRTP. Pour de plus amples renseignements sur les activités de l'OCDE, voir <http://www.ocde.org>.

En mai 2003, 36 pays (n'incluant pas le Canada, le Mexique ou les États-Unis) et l'Union européenne ont signé le Protocole sur les registres des rejets et des transferts de polluants, qui a été adopté dans le cadre de la Convention d'Aarhus. Le protocole ayant force obligatoire a été élaboré au cours de huit séances de négociation menées à compter de 2001 et établit les prescriptions minimales en matière de notification. Le texte intégral du nouveau protocole est consultable à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/prtr.htm>.

Le groupe de coordination relatif aux RRTP du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques a préparé un rapport sur l'évolution de la situation en matière de RRTP à l'échelle mondiale en prévision de la quatrième séance

du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), qui aura lieu à Bangkok en novembre 2003. Pour de plus amples renseignements sur les activités du groupe de coordination relatif aux RRTP et sur les activités du FISC, consulter les sites <http://www.who.int/iomc> et <http://www.who.int/ifcs>, respectivement.

Lors d'un atelier qu'ils ont tenu au Chili, le Canada et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont eu l'occasion de partager leur expérience des RRTP. La section Produits chimiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement a tenu un atelier régional sur les RRTP au Brésil et prévoit en tenir un autre au Costa Rica.

Depuis plus ou moins deux ans, de nombreux pays ont mis en œuvre un RRTP, dont le Japon, la Corée, la Suède et des États membres de l'Union européenne (voir le tableau 1).

Tableau 1. Pays dotés d'un RRTP

Organisation	Site Web	Description
Inventaire national des polluants, Australie	http://www.npi.gov.au/	Données sur les volumes de substances rejetés chaque année dans l'air, dans l'eau et sur le sol. Recherche par établissement, substance, industrie/autre source, lieu géographique.
INRP, Canada	http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/npri_home_f.cfm	Données sur les volumes annuels de polluants rejetés dans l'air, dans l'eau et sur le sol et transférés hors site par les principaux établissements industriels du pays. Recherche par établissement, substance, code postal, collectivité, code de secteur industriel. L'inventaire des PCA émis par diverses sources permet d'effectuer des recherches par région géographique.
Registre européen des émissions de polluants (EPER)	http://Europa.eu.int/comm/environment/ippc/eper/	Les pays membres doivent produire, tous les trois ans, un rapport d'information sur les émissions (dans l'air et dans l'eau) des secteurs économiques tenus de se conformer à la directive IPPC (première année de déclaration : 2002). Le *Central Data Repository* (Dépôt central de données) est consultable à l'adresse <http://cdr.eionet.eu.int>.
Registre des émissions de polluants, Irlande	http://www.epa.ie/licences/ipc.htm	Le rapport annuel sur l'environnement que doivent produire les établissements détenant un permis inclut le bilan massique des substances. Accessible au public, mais non disponible sur Internet. Les émissions dans l'air et dans l'eau ont été soumises à l'EPER.
RRTP, Japon	<http://www.env.go.jp/chemi/prtr/risk0.html> et <http://www.prtr-info.jp/>	Le ministère de l'Environnement du Japon publie un résumé des données du RRTP et de l'information sur le nouveau système de déclaration.
Inventaire des rejets toxiques, Corée	http://www.me.go.kr	Le ministère de l'Environnement de la Corée a calqué son inventaire sur le TRI des États-Unis.

Tableau 1. Pays dotés d'un RRTP		
Organisation	**Site Web**	**Description**
Système d'inventaire des émissions, Pays-Bas	http://www.mep.tno.nl/	Données sur les rejets dans l'air et dans l'eau et sur les déchets des grands établissements industriels. L'inventaire commun des émissions inclut les résultats d'enquêtes générales sur les émissions des petites entreprises et de diverses sources. Le TNO-MEP, un institut de recherche indépendant, maintient à jour la base de données.
RRTP, Norvège	http://www.sft.no/bmi/Main/english.asp	Émissions annuelles de substances réglementées dans l'air et dans l'eau par les établissements détenant un permis de rejet. Le gouvernement utilise le RRTP à des fins d'assurance de la conformité et dans ses rapports sur l'état de l'environnement. Extraction par nom d'entreprise ou recherche cartographique : données du RRTP et permis, volumes admissibles de production de polluants, types de déchets produits, consommation d'énergie.
RRTP, Suède	http://www.naturvardsverket.se/prtr	Données sur les rejets dans l'air et dans l'eau, de même que sur les déchets et les produits de grands établissements industriels (70 substances ou groupes de substances). Première année de déclaration : 2001. Recherches par établissement, substance, comté/ville, secteur d'activité.
Inventaire des polluants, Royaume-Uni	http://www.environment-agency.gov.uk/pi	Données sur les volumes annuels de polluants rejetés dans l'air et dans l'eau ou à l'égout par les principaux établissements industriels d'Angleterre et du pays de Galles.
TRI, États-Unis TRI Explorer	http://www.epa.gov/triexplorer/	Données sur les volumes annuels de substances rejetées dans l'air, dans l'eau et sur le sol et transférées hors site par les principaux établissements industriels du pays. Recherche par établissement, substance, division territoriale, code de secteur industriel.
TRI, États-Unis *Windows to My Environment*	http://www.epa.gov/enviro/wme/	Recherche par code postal ou ville avec affichage de cartes montrant les établissements visés par le TRI ou d'autres sites réglementés (dépôts de déchets dangereux, sites responsables de rejets dans l'eau). Possibilité d'obtenir les volumes déclarés.

2.5 Mise à jour sur les activités connexes aux polluants atmosphériques entreprises dans le cadre du programme de la CCE sur la qualité de l'air

Depuis 2001, la CCE appuie l'établissement, au Mexique, d'un inventaire national des émissions des PCA, qui fait appel aux mêmes modalités de déclaration que le Canada et les États-Unis et à des méthodes d'estimation comparables. Ce tout premier inventaire des émissions des PCA au Mexique est le fruit de la collaboration de la CCE, de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), de la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest) et de

l'*United States Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement des États-Unis). L'inventaire porte sur les contaminants suivants : dioxyde de soufre (SO_2), oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils (COV), ammoniac, matières particulaires [diamètre de 2,5 microns ($PM_{2,5}$) et de 10 microns (PM_{10})]. Sont incluses les sources ponctuelles importantes, les petites sources ponctuelles (locales), les sources mobiles routières et non routières, les sources naturelles (p. ex., poussière du sol, végétation). En août 2003, au cours d'une réunion tenue à Chihuahua, l'équipe chargée de l'établissement de l'inventaire a présenté un avant-projet d'inventaire pour les six États frontaliers mexicains. En 2004, l'équipe étendra ses travaux à tous les autres États du Mexique, de sorte que l'inventaire couvrira l'ensemble du pays.

Dans un effort connexe, la CCE a mené en 2003 une activité visant à démontrer qu'il est possible d'utiliser un navigateur Web pour faciliter l'accès du public aux informations sur les émissions atmosphériques que renferment des bases de données distantes. Cette activité comprendra d'abord le repérage, la collecte et la révision des données actuelles sur les émissions des centrales électriques, puis la construction d'une base de données relationnelles et la mise d'un navigateur Web qui permettra d'interroger des bases de données distantes, d'en extraire des données sur les émissions et de les analyser.

3 Les défis et possibilités que présente l'intégration des données sur la pollution

Tous les jours, les pouvoirs publics, les secteurs industriels et les établissements doivent relever le défi d'expliquer ce que signifient les données sur la pollution. La situation s'améliore-t-elle ou se détériore-t-elle? Le programme est-il efficace ou non? Que devrions-nous faire? Le public cherche également à mieux comprendre les données sur la pollution. Les émissions de polluants peuvent-elles être une des causes de l'asthme chez les enfants? Que signifient tous ces chiffres? La pollution empire-t-elle ou diminue-t-elle?

Cette discussion a pour objet :

- de comprendre les efforts que déploie chaque pays pour intégrer les données sur la pollution;
- de tirer parti de l'expérience acquise par tous et chacun;
- d'obtenir des suggestions du Groupe consultatif quant aux activités à entreprendre dans ce domaine.

La présente section décrit les systèmes de collecte de données sur la pollution en place dans chaque pays; elle résume les activités d'intégration des données en cours, les mécanismes de déclaration des données et l'accès du public à ces données et renferme quelques propositions quant aux domaines sur lesquels pourraient porter les travaux à venir. Le fait que les trois pays nord-américains commencent à intégrer leurs données offre de nouvelles possibilités d'action à la CCE.

Les polluants sont habituellement divisés en fonction des trois groupes suivants : les substances toxiques, les PCA et les gaz à effet de serre. Les substances toxiques incluent certains métaux, les pesticides et des solvants. Les PCA incluent le SO_2, les NO_x, le CO, les COV, les matières particulaires. Les gaz à effet de serre englobent le dioxyde de carbone, le méthanol, l'oxyde nitreux, les chlorofluorocarbures, hydrochlorofluorocarbures et perfluorocarbures, l'hexafluorure de soufre.

Au fil des ans, on a utilisé différents outils pour mieux comprendre ces trois groupes de polluants dont les suivants :

- les stations de surveillance des polluants de l'air ambiant, capables de fournir des mesures horaires et quotidiennes en temps réel;
- la déclaration obligatoire, aux RRTP, des rejets et transferts de polluants de sources ponctuelles;
- la modélisation des émissions pour prédire le devenir et le transport des polluants;
- les inventaires des émissions — établies de façon estimative ou mesurées directement — de diverses sources : mobiles (p. ex., les voitures et camions), ponctuelles (p. ex., les établissements de fabrication et les centrales électriques), régionales (petites sources nombreuses, p. ex. les entreprises de nettoyage à sec et les stations-service), naturelles. On additionne les émissions de ces sources pour obtenir un sommaire à l'échelle d'un État ou d'une province, d'une région, d'un pays.

Aux fins de la présente discussion, nous nous concentrons sur deux de ces outils — l'estimation des rejets et transferts déclarés aux RRTP et les inventaires d'émissions — et nous examinons leur intégration actuelle ou à venir en Amérique du Nord.

Les trois pays nord-américains ont pris des engagements en matière de RRTP. Aux États-Unis, le TRI en est à sa seizième année d'existence; pour l'année de déclaration 2002, il a recueilli des données sur les rejets et transferts de quelque 650 substances par plus de 20 000 établissements. Au Canada, pour la même année, l'INRP a recueilli des données sur les rejets et transferts de plus de 250 substances par plus de 2 000 établissements. Au Mexique, toujours pour l'année 2002, plus de 170 établissements ont soumis volontairement des déclarations au RETC; le programme devrait devenir obligatoire à compter de l'année de déclaration 2004.

Les trois pays se sont également engagés à dresser des inventaires des émissions des PCA et de gaz à effet de serre. Les données de ces inventaires peuvent servir à élaborer, à évaluer et à réviser les politiques et programmes. Comme ces données donnent une vue d'ensemble de toutes les sources visées, il est possible d'évaluer les effets d'une nouvelle politique et de déterminer à quel point celle-ci entraîne des réductions globales. Les données permettent également de suivre les tendances, d'établir des projections quant aux tendances futures et d'élaborer des scénarios par simulation/anticipation.

Certains des PCA peuvent demeurer dans l'atmosphère pendant de longues périodes; comme le vent peut les transporter sur des centaines de kilomètres d'une région à l'autre ou d'un pays à l'autre, ces contaminants peuvent faire sentir leurs effets sur des

endroits très éloignés de leur source. Ces contaminants peuvent occasionner des problèmes environnementaux, comme le smog, les dépôts acides et la brume sèche régionale, et avoir une incidence sur la santé publique en aggravant les maladies respiratoires et en provoquant un stress cardiovasculaire; ces effets se traduisent par des jours d'absence au travail ou à l'école, des admissions plus nombreuses dans les hôpitaux et même des morts prématurées. Les risques sont particulièrement élevés pour les enfants, les personnes âgées et celles souffrant de maladies respiratoires comme l'asthme.

Au Canada, l'inventaire des émissions des PCA englobe l'ammoniac, le CO, les NO_x, les oxydes d'azote, les matières particulaires totales, les PM_{10}, les $PM_{2,5}$; ces émissions sont réparties en six grandes catégories : sources industrielles, combustion non industrielle, transports, incinération, sources diverses, sources à ciel ouvert. L'inventaire le plus récent date de 1995. À compter de l'année de déclaration 2002, les établissements devront déclarer chaque année à l'INRP leurs émissions de ces contaminants et c'est de là que seront tirées les données sur les émissions des sources ponctuelles. On peut consulter l'inventaire à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/pdb/ape/cape_home_f.cfm>.

Au Mexique, plusieurs grandes villes [dont Mexico (et sa région), Monterrey, Guadalajara, Toluca, Ciudad Juárez, Mexicali et Tijuana] ont institué des inventaires des émissions des PCA. Ces inventaires englobent généralement le CO, les hydrocarbures totaux, les NO_x, les particules en suspension, le SO_2 et, dans certains cas, les PM_{10}. L'année que couvrent ces inventaires varie d'une ville à l'autre. À l'heure actuelle, le Mexique ne dispose d'aucun inventaire national des PCA, mais la CCE appuie un projet concerté visant l'établissement d'un inventaire des émissions de 1999. On peut consulter les inventaires à l'adresse <http://www.semarnat.gob.mx/estadisticas_ambientales/estadisticas_am_98/ atmosfera/atmosfera01.shtml>. Ces inventaires municipaux ne présentent habituellement pas de données ventilées par établissement. Les établissements utilisent le *Cédula de Operación Anual* (COA, Certificat annuel d'exploitation), qui constitue le système de déclaration intégré du Mexique, pour déclarer leurs émissions de certains des PCA, mais ces déclarations ne sont généralement pas accessibles au public. Avec l'adoption de lois d'habilitation, les établissements seront tenus de déclarer leurs émissions des PAC, sans doute pour l'année de déclaration 2003–2004.

Aux États-Unis, le *National Emission Inventory* (NEI, Inventaire national d'émissions) renferme des données sur des PCA (dont l'ammoniac, le CO, les NO_x, les PM_{10}, les $PM_{2,5}$, le SO_2 et les COV) et sur environ 188 polluants atmosphériques dangereux. L'inventaire le plus récent porte sur l'année 1999 (troisième version provisoire) et devrait être mis à jours tous les trois ans. Les données sur les émissions des PCA sont présentées par établissement dans le NEI. On peut consulter l'inventaire à l'adresse <http://www.epa.gov/ttn/chief>. Le site Web Scorecard (http://www.scorecard.org) fournit également des données par établissement; ces données sont tirées du TRI dans le cas des substances toxiques et du NEI dans celui des PCA.

Chaque pays a aussi établi un inventaire des émissions de gaz à effet de serre en faisant appel aux méthodes de compilation recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La normalisation des méthodes accroît la comparabilité de ces inventaires, mais ces derniers ne renferment pas de données par établissement. Par contre, ils fournissent des données sur des substances et des secteurs d'activité donnés. Pour de plus amples renseignements sur les données que recueillent le Canada, le Mexique et les États-Unis aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prière de consulter le site <http://ghg.unfccc.int/>. Pour des informations sur l'Inventaire canadien des gaz à effet de serre, voir <http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/1990_00_report/foreword_f.cfm>. L'inventaire des gaz à effet de serre des États-Unis peut être consulté à l'adresse <http://www. yosemite.epa.gov/oar/ globalwarming.nsf/ content/ResourceCenterPublicationsGHGEmissionsUSEmissionsInventory2003.html>, et celui du Mexique, à l'adresse <http://www.ine.gob.mx/ueajei/publicaciones/consultaPublicacion.html?id_pub=362&id_tema=1&dir=Consultas>.

Le tableau 2 présente un résumé de chaque système national de collecte de données sur les rejets, par établissement, des PCA, de substances toxiques et de gaz à effet de serre.

Tableau 2. Sources de données sur les rejets par établissement

Type de polluant	Canada	Mexique	États-Unis
Principaux contaminants atmosphériques	• Inventaires provinciaux, régionaux et national • Établissements maintenant tenus de déclarer à l'INRP leurs rejets des PCA	• Certaines données par établissement dans certains inventaires municipaux • Certaines données par établissement tirées du COA	• NEI • Inventaires étatiques et régionaux • Données sur les centrales électriques dans E-GRID • Site Web Scorecard
Substances toxiques	• Données par établissement dans l'INRP	• Déclarations volontaires au RETC de la part de certains établissements	• Données sur environ 200 polluants atmosphériques dangereux dans le NEI • Données par établissement dans le TRI
Gaz à effet de serre	• Données limitées par établissement dans l'inventaire national • Proposition visant à rendre obligatoire la déclaration à l'INRP des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2004	• Données limitées par établissement dans les estimations nationales établies conformément aux traités internationaux	• Données limitées par établissement dans l'inventaire national

Nombre de pays ont établi trois inventaires distincts des émissions de polluants : un sur les substances toxiques, pour répondre aux questions sur la pollution de l'environnement; un sur les PCA, pour répondre aux questions sur la pollution de l'air, dont le smog; un sur les gaz à effet de serre, pour répondre aux questions sur le changement climatique. Même si cette démarche a pour avantage de faciliter la gestion des inventaires, elle présente de plus en plus de limites, sans compter le besoin grandissant d'intégrer les données sur les émissions de polluants. Voici quelques-unes des limites que présentent ces inventaires distincts :

- Bien des sources émettent les trois groupes de polluants;
- les programmes de réglementation visent souvent un secteur d'activité donné, et il est important de saisir les effets d'un programme sur des polluants multiples;
- les établissements doivent soumettre des rapports distincts à trois autorités différentes qui ont souvent leurs propres échéanciers, méthodes, effectifs et systèmes;
- il est difficile de se faire une idée d'ensemble des rejets d'un établissement, d'un secteur d'activité ou d'une région lorsque les données sont réparties dans trois systèmes distincts;
- certains polluants peuvent avoir de multiples effets environnementaux et ne rentrent pas dans un seul groupe;
- certains inventaires exigent la déclaration de formes données de polluants, mais ces mêmes polluants peuvent subir une interconversion — et prendre d'autres formes — ou être présents dans un mélange;
- certains traités internationaux exigent maintenant la déclaration des gaz à effet de serre et des PCA, ou encore des substances toxiques et des PCA.

Idéalement, les systèmes de collecte de données sur la pollution devraient être exhaustifs, comparables, à jour, cohérents, précis, transparents, accessibles au public. Ils pourraient être gérés séparément, mais ils seraient reliés afin de fournir de l'information par établissement sur les émissions des trois groupes de polluants.

Les données sur la pollution peuvent être intégrées de différentes façons. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'intégration des données :

- que recueillent les trois pays afin de fournir de l'information sur un groupe de polluants (p. ex., le rapport *À l'heure des comptes* pour ce qui est des substances toxiques, des travaux de la CCE visant l'intégration des inventaires des PCA et des inventaires des émissions de gaz à effet de serre établis aux termes de traités internationaux);
- qui portent sur les trois groupes de polluants afin de fournir de l'information par établissement, secteur et région.

L'intégration des données sur la pollution présente à la fois des possibilités et des défis. Exemples de possibilités :

- simplification des exigences en matière de déclaration;

- soumission de rapports à un seul guichet;
- échange d'information et de méthodes entre les responsables de divers programmes;
- connaissances accrues sur tous les polluants provenant d'une même source;
- capacité accrue de comprendre la relation d'interdépendance entre la réduction d'un polluant et l'accroissement de la pollution en d'autres lieux;
- capacité accrue de réduire les émissions de polluants en provenance d'une même source;
- capacité accrue de saisir le « tableau d'ensemble »;
- capacité accrue de communiquer avec un plus vaste auditoire.

Exemples de défis :

- obstacles d'ordre technique : écarts entre les méthodes d'estimation des données, les années de collecte de données, la définition des termes, les listes de substances chimiques, la couverture géographique, la structure des données, les systèmes informatiques et les analyses des données;
- obstacles d'ordre social : écarts entre les utilisateurs, les applications des données, les antécédents et les méthodes en matière de communication avec le public et de mobilisation de l'opinion;
- obstacles d'ordre politique et gouvernemental : écarts entre les ministères, leurs buts, leur budget, leurs programmes, leur culture organisationnelle, leurs clients et la confidentialité de leurs données.

Chaque pays a pris des mesures dans le sens de l'intégration des données sur la pollution. Au Canada, l'INRP a été étendu : pour l'année de déclaration 2002, il englobe les PCA en plus des substances toxiques habituelles, et il englobera peut-être les gaz à effet de serre pour l'année 2004. Au Mexique, le COA a toujours constitué une approche intégrée du fait qu'il englobe la déclaration des rejets de substances toxiques, des PCA, des gaz à effet de serre, des activités de gestion des déchets dangereux, ainsi que de l'utilisation de l'eau et de l'énergie. Les États-Unis comptent trois « piliers » en matière de données sur la pollution : le TRI pour les substances toxiques, le NEI pour les PCA et les polluants atmosphériques dangereux, et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre conformément aux traités internationaux. On tente actuellement de réunir ces programmes par le biais du *Sector Facility Indexing Project* (Projet d'indexation des établissements sectoriels) et du rapport sur l'état de l'environnement.

Les deux études de cas qui suivent donnent un aperçu des défis et possibilités que présente l'intégration des données sur la pollution.

Première étude de cas : Intégration des données sur des catégories de substances chimiques – Ajout des principaux contaminants atmosphériques à l'INRP

De nombreuses pressions ont amené le Canada à entreprendre l'intégration des PCA dans l'INRP, dont les suivantes :

- le constat de plus en plus évident qu'il fallait mettre à jour l'inventaire des PCA plus souvent;
- la demande de nouveaux modèles de la qualité de l'air qui renfermeraient de l'information supplémentaire, non disponible dans les sources traditionnelles, sur la hauteur, l'emplacement et les émissions des cheminées;
- le désir de recueillir des données nationales sur les PCA à l'aide de méthodes communes et de rendre ces données publiquement accessibles;
- la nécessité de recueillir de l'information pour satisfaire aux engagements nationaux et internationaux, dont ceux prévus à l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air;
- la nécessité de recueillir davantage d'information sur les émissions de plusieurs des PCA récemment désignés toxiques aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et ajoutés à liste des substances d'intérêt prioritaire;
- la nécessité d'harmoniser les exigences du gouvernement fédéral et celles prévues dans le nouveau règlement ontarien sur la surveillance de la qualité de l'air.

En décembre 2000, le Canada et les États-Unis ont signé l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air. Le Canada s'y engage à réduire les émissions de NO_x et de COV des centrales électriques et des sources mobiles (transport) et à prendre des mesures initiales visant les sources industrielles. L'information que l'INRP recueillera sur les PCA permettra de suivre les progrès du Canada dans le respect de ses engagements aux termes de l'Annexe sur l'ozone.

En 2000, l'ajout des PCA à l'INRP a reçu l'appui du Groupe de travail spécial et des intervenants ayant pris part au processus de consultation. Les PCA satisfont aux facteurs de décision établis dans le processus permanent de modification de l'INRP. En février 2001, Environnement Canada a avisé les intervenants des changements proposés pour les années de déclaration 2002 et 2003, dont l'ajout des PCA. Il a préparé un document de travail et demandé à un nouveau groupe de travail multilatéral de se concentrer sur les meilleurs moyens d'effectuer les ajouts des PCA à l'INRP. Ce groupe d'environ 20 personnes comptait des représentants des établissements tenus à déclaration, des organisations non gouvernementales, du gouvernement fédéral et des provinces. En juillet 2001, il a recommandé : des définitions applicables aux PCA et à leur seuil de déclaration; l'élimination d'exemptions antérieures de façon à ce que les exigences de déclaration à l'INRP s'appliquent aux équipements de combustion (chaudières), au peinturage, au décapage et aux révisions majeures des véhicules de transport, aux terminaux de carburant et d'autres changements pour l'année de déclaration 2002.

L'ajout des PCA s'est avéré plus compliqué que les ajouts antérieurs de substances chimiques du fait que les PCA forment un groupe complexe de substances, qu'ils sont déclarés pour un seul milieu (air), qu'ils sont produits en grande quantité par des sources qui n'étaient pas tenues à déclaration jusqu'à présent, et que l'information exigée (p. ex., les paramètres concernant les cheminées) n'a jamais été déclarée à l'INRP. En raison de ces considérations exceptionnelles, l'ajout des PCA a nécessité un examen du cadre de base de l'INRP. De nombreuses questions ont été soulevées : Les exemptions existantes sont-elles toujours valides? Quelle serait la meilleure façon d'inclure d'importantes nouvelles sources des PCA, comme les chaudières? Comment peut-on éviter le double comptage des COV? Comment peut-on harmoniser les seuils avec ceux d'autres programmes et instances? Comment peut-on traiter l'information sur les rejets dans un seul milieu, alors que l'INRP a toujours été axé sur les rejets multimilieux? Comment peut-on transmettre les données au public, compte tenu des écarts entre les volumes, la toxicité et les effets des PCA et ceux des substances toxiques habituelles? Comment pourra-t-on prendre en compte le nombre accru d'établissements déclarants à l'INRP? Comment peut-on orienter les établissements tenus à déclaration?

Après avoir pris connaissance des observations du public sur les changements proposés, Environnement Canada a publié un document dans lequel il précise les motifs de ses décisions et répond aux suggestions du Groupe de travail. Les exigences de déclaration pour l'année 2002 ont été publiées en décembre 2001. On peut consulter ces documents sous la rubrique « Consultations » du site Web d'Environnement Canada, à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/>.

Le processus a exigé des intervenants et du gouvernement fédéral d'importants investissements en termes de temps et d'énergie. Les discussions du Groupe de travail, l'examen gouvernemental des propositions du groupe et la publication du règlement ont été parachevés en un an environ, pour respecter le délai applicable à l'année de déclaration 2002. On a pris des décisions sur la spéciation des COV (aux fins de la modélisation de la qualité de l'air) pour l'année de déclaration 2003.

Pour aider les établissements à se conformer aux nouvelles exigences, on a tenu un certain nombre de sessions d'information un peu partout au Canada. Environnement Canada a publié trois nouveaux guides de déclaration : un sur les PCA, un pour le secteur des eaux usées et un autre pour les installations de préservation du bois. Le ministère prévoit publier à l'hiver 2003 les données « brutes » de l'INRP pour l'année de déclaration 2002, puis les données révisées au printemps 2004.

En bout de ligne, environ 5 000 établissements du Canada devront déclarer à l'INRP leurs émissions des PCA. Le Canada disposera ainsi pour la première fois de données nationales, publiquement accessibles et à jour sur ces émissions. L'intégration des données permettra au Canada de respecter les engagements qu'il a pris aux termes de programmes nationaux et internationaux, accroîtra les capacités d'analyse des co-bénéfices et permettra au public, à l'industrie et aux pouvoirs publics d'en savoir plus sur les émissions des PCA.

Deuxième étude de cas : Intégration des données de diverses instances sur la pollution – Les efforts que déploie le Mexique pour amalgamer les programmes fédéral et étatiques de RRTP

Comme c'est le cas dans de nombreux pays, au Mexique, le gouvernement fédéral et les États partagent des responsabilités en matière de protection de l'environnement. Onze secteurs d'activité relevant de la compétence fédérale soumettent actuellement des déclarations volontaires au RETC [pétrole, produits chimiques et pétrochimiques, peintures et colorants, métallurgie (y compris l'industrie sidérurgique); fabrication de véhicules automobiles, cellulose et papier, ciment et chaux, amiante, verre, production d'électricité, gestion des déchets dangereux]. Conformément au *Programa de Desarrollo Institucional Ambiental* (Programme de développement des institutions dans le domaine de l'environnement), des responsabilités à l'égard de l'environnement peuvent être déléguées aux États. Environ la moitié des 33 États mexicains participaient à ce programme en 2003 et ils établiront leur propre registre sur le modèle du RETC fédéral. Les RRTP des États visent un plus grand nombre de secteurs d'activité que le RETC fédéral, car ils englobent les secteurs qui relèvent des compétences étatiques, dont les produits végétaux et animaux, les produits alimentaires, les textiles et la confection de vêtements, les produits d'imprimerie, les produits métalliques, les arts graphiques. Certains établissements du secteur des services, dont les hôpitaux, les blanchisseries et les restaurants, sont également tenus à déclaration.

Les RRTP étatiques en sont à différents stades d'élaboration, qui vont de l'établissement du cadre juridique local et du modèle de rapport jusqu'à la collecte et à l'analyse des données. L'État de Aguascalientes est le plus avancé à ce chapitre : il a publié son premier rapport annuel sur les émissions pour l'année 2000. En 2004, les États de Aguascalientes, de Tamaulipas et de México, de même que le district fédéral, prévoient recueillir des données pour l'année de déclaration 2003. Il est possible que les États de Nuevo León, de Quintana Roo, de Durango et de Guanajuato emboîtent le pas.

Selon le plan établi, les données étatiques sur la pollution seraient transmises au *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) en vue de leur inclusion dans les données fédérales sur la pollution. Le rapport du RETC qui sera publié en 2004 contiendra peut-être des données recueillies par certains États.

L'intégration des données des RRTP fédéral et étatiques pose de nombreux défis. Jusqu'à présent, les autorités se sont employées à élaborer le cadre juridique, le modèle de rapport et la réglementation connexes aux RRTP fédéral et étatiques. Les deux ordres de gouvernement ont affecté des ressources humaines et financières limitées à ces activités. Le cadre juridique, le modèle de rapport et le système de déclaration de certains États diffèrent de ceux du gouvernement fédéral, ce qui entravera l'intégration des données. Les dispositions relatives à la confidentialité des données d'entreprises et l'accès public aux données varient également. En 2003, le

gouvernement fédéral a tenu une série d'ateliers fédéraux et étatiques en vue d'échanger de l'information et de coordonner les efforts.

4 Discussion sur l'intégration des données concernant les PCA en Amérique du Nord

4.1 Proposition visant une nouvelle analyse des émissions des PCA

Il serait possible, cette année, de commencer à intégrer, à l'échelle nord-américaine, les données sur les rejets dans l'air des PCA. Même si chaque pays produit des rapports sur les émissions des PCA, on ne dispose pas encore de tableau d'ensemble à cette échelle. La possibilité de dresser un tel tableau existe maintenant, car le Canada exige que les établissements déclarent leurs émissions des PCA à l'INRP. Cela signifie qu'on dispose maintenant de données sur ces émissions pour le Canada et les États-Unis et, dans une certaine mesure, le Mexique.

Les PCA incluent le SO_2, les NO_x, le CO, les COV et les matières particulaires. Certains de ces contaminants sont associés au smog, aux dépôts acides, à la qualité de l'air en milieu urbain, à des effets sur la santé et au changement climatique.

Compte tenu des importantes incidences que peuvent avoir les PCA sur la santé et l'environnement et de la possibilité d'accès à un plus grand nombre de données sur les émissions des PCA dans les trois pays, le moment est tout indiqué pour commencer à dresser un tableau d'ensemble. Cette constatation a amené le Conseil de la CCE à adopter la résolution n° 01-05, intitulée « Promotion de la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques », qui prévoit que la CCE établira des rapports périodiques à partir de l'information publique sur les émissions des PCA en Amérique du Nord.

La CCE pourrait élaborer un rapport réunissant les nouvelles données de l'INRP (Canada), celles du NEI (États-Unis) et celles du COA (Mexique) portant sur les émissions des PCA. Ce rapport pourrait :

- fournir une brève description des effets des PCA sur l'environnement et la santé;
- donner un aperçu de la réglementation, des programmes et des activités visant les PCA dans les trois pays;
- présenter les données sur les émissions des PCA au Canada, au Mexique et aux États-Unis (analyses par région, secteur d'activité, établissement et contaminant, dans la mesure du possible);
- présenter des données intégrées sur les émissions des PCA en Amérique du Nord (analyses par région, secteur d'activité, établissement et contaminant, dans la mesure du possible);
- décrire les domaines qui présenteront à l'avenir des possibilités et des défis.

Le rapport servirait à diverses fins, dont les suivantes :

- il fournirait un cadre qu'utiliseraient les pouvoirs publics, les secteurs d'activité et le public pour en savoir plus sur les émissions des PCA en Amérique du Nord;

- il créerait une tribune qui permettrait aux trois pays de tirer parti de leurs expériences respectives;
- il mettrait en lumière les domaines nécessitant une plus grande intégration et renfermerait des suggestions sur la façon de combler les besoins à cet égard;
- il remplirait les engagements pris aux termes de la résolution du Conseil n° 01-05.

Le rapport pourrait prendre diverses formes :

- un rapport indépendant dans le cade du programme sur la qualité de l'air;
- un rapport conjoint dans le cadre du programme sur la qualité de l'air et du programme des RRTP;
- un rapport spécial de la série *À l'heure des comptes*;
- une version abrégée présentée dans une section du rapport *À l'heure des comptes*.

4.2 Proposition visant une nouvelle analyse intégrant les émissions des PCA et de substances toxiques en Amérique du Nord

Il serait également possible d'entreprendre l'intégration des données sur les émissions des PCA et de substances toxiques, et ce, à l'échelle nord-américaine dans la mesure du possible. Le rapport qui en découlerait étofferait la proposition précédente. L'analyse serait effectuée par région, secteur d'activité et établissement. Il présenterait certains des avantages associés à l'intégration des données, à savoir :

- la possibilité de tirer des enseignements d'autres programmes;
- des connaissances accrues sur tous les polluants provenant d'une même source;
- une capacité accrue de comprendre la relation d'interdépendance entre la réduction d'un polluant et l'accroissement de la pollution en d'autres lieux;
- une capacité accrue de réduire les émissions de polluants en provenance d'une même source;
- une capacité accrue de saisir le « tableau d'ensemble »;
- une capacité accrue de communiquer avec un plus vaste auditoire.

Maintenant que les trois pays recueillent davantage de données sur les rejets de gaz à effet de serre par les établissements, il sera possible d'intégrer les données sur les émissions des PCA, de substances toxiques et de gaz à effet de serre à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Qu'il s'agisse d'un rapport sur les émissions des PCA ou d'un rapport combinant les émissions des PCA et de substances toxiques, il faudra franchir divers obstacles techniques, dont les écarts entre les années de déclaration, la couverture, les méthodes d'estimation, la classification des sources, la structure des données, les contaminants pris en compte, l'accès du public aux données.

Questions à débattre

- Que devrait renfermer un rapport sur les PCA? Devrait-il porter sur un sous-ensemble des PCA et/ou de secteurs d'activité? Dans ce cas, lesquels?
- Les sources mobiles (voitures, camions, véhicules non routiers) émettent d'importantes quantités de contaminants atmosphériques, mais ces émissions ne sont pas déclarées. Le rapport sur les émissions des PCA devrait-il tenir compte de ces sources, du moins en partie?
- Comment un rapport pourrait-il le mieux contribuer à l'élaboration de politiques?
- Le rapport devrait-il porter exclusivement sur les émissions des PCA ou est-ce que la CCE devrait établir un rapport intégré sur les émissions des PCA et de substances toxiques, soit maintenant, soit plus tard?
- Si l'on opte pour un rapport combiné PCA–substances toxiques, comment devrait-on présenter les données afin de bien expliquer les grands écarts éventuels entre les volumes élevés des émissions des PCA en regard des rejets de substances toxiques par les mêmes établissements?
- Suggestions sur le contenu du rapport – p. ex., par établissement, secteur d'activité, instance locale, PCA, autre groupement.
- Quel rôle pourrait jouer un site Web?

5 Possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2002*

Chaque année, les données que renferme le rapport *À l'heure des comptes* servent à la réalisation d'analyses spéciales. La CCE propose les thèmes suivants comme points de départ pour les discussions lors de la réunion consultative, afin que les participants puissent déterminer quelles possibilités et quelles analyses présenteraient éventuellement le plus d'intérêt.

Tous les ans, on constitue un ensemble de données appariées pour les besoins du rapport *À l'heure des comptes*. Cet ensemble regroupe les substances chimiques et les secteurs d'activité qui sont communs à l'INRP et au TRI. Cela permet de comparer à l'échelle internationale les données recueillies par les programmes nationaux. On intégrera l'information en provenance du RETC mexicain lorsque des données comparables deviendront disponibles dans le cadre du nouveau programme à déclaration obligatoire.

Qu'y a-t-il de nouveau dans l'INRP, le TRI et le RETC pour l'année de déclaration 2002?

L'INRP et le TRI ont subi de grandes transformations au cours des cinq dernières années, ce qui a créé d'importantes nouvelles possibilités pour les rapports de la série *À l'heure des comptes*. En 1998, de nouveaux secteurs d'activité, tels que les centrales électriques et les établissements de gestion des déchets dangereux et de récupération

des solvants, ont été ajoutés au TRI et sont ainsi devenus des éléments importants dans l'ensemble de données appariées. En 1999, plus de 70 nouvelles substances ont été ajoutées à la liste de l'INRP; plus de 40 d'entre elles étaient également visées par le TRI et ont pu être incluses dans l'ensemble de données appariées, ce qui a grandement accru le nombre de substances analysées dans les rapports de la série. En 2000, les établissements visés ont été tenus pour la première fois de déclarer leurs rejets et transferts de substances toxiques, biocumulatives et persistantes suscitant des préoccupations particulières sur le plan de l'environnement et de la santé, telles que les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène. Pour l'année de déclaration 2001, le plomb (et ses composés) a été ajouté à la liste des substances toxiques, biocumulatives et persistantes du TRI pour lesquels les seuils de déclaration ont changé.

L'année de déclaration 2002 constitue une année charnière pour l'INRP. En effet, la déclaration des émissions de NO_x, de SO_2, de CO, de matières particulaires et de COV, qui font tous partie des PCA, est devenue obligatoire. Cette exigence devrait doubler et peut-être tripler le nombre d'établissements tenus de transmettre des déclarations à l'INRP. En outre, les seuils de déclaration ont été abaissés pour de nombreux métaux (dont l'arsenic, le cadmium et le chrome) et pour les incinérateurs; un nouveau seuil a été établi dans le cas des installations de traitement des eaux usées; les établissements d'entretien et de réparation de véhicules de transport et ceux de stockage de carburants dans le cas des opérations de terminal sont maintenant tenus à déclaration; les exigences en matière de déclaration des activités de prévention de la pollution ont été modifiées.

En 2001, le Mexique a publié une norme d'application volontaire (NMX-AA-118-SCFI-2001) indiquant la liste des substances visées par le RETC ainsi que les modalités de déclaration dans le cadre du programme actuel. Depuis l'adoption de lois d'habilitation en 2001 et 2002, le Mexique a entrepris d'élaborer la réglementation requise pour rendre obligatoire la déclaration des rejets de substances toxiques. Plusieurs États mexicains ont établi leur propre RRTP. La déclaration des rejets de substances toxiques au RETC restera facultative pour les années de déclaration 2002 et 2003, mais certains secteurs sont toujours tenus de déclarer leurs émissions de certains des PCA au RETC fédéral.

Possibilité n° 1 : Le plomb – tendances et défis

Le plomb est une substance cancérogène, neurotoxique et embryotoxique. Une section consacrée au plomb (et ses composés) pourrait présenter plus en détail les rejets et transferts, les tendances temporelles et les projections relativement à cette substance. À compter de l'année de déclaration 2001, l'INRP et le TRI ont abaissé le seuil de déclaration pour le plomb, le ramenant d'environ 10 tonnes à 50 kilogrammes. Comme ce nouveau seuil se traduira par la production d'un plus grand nombre de déclarations, il sera possible de jeter un nouveau regard sur les rejets et transferts de cette substance. On pourrait également inclure, le cas échéant, de l'information sur les émissions de plomb au Mexique.

Dans cette section, il serait en outre possible de faire fond sur le programme de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement et d'examiner les sources courantes de plomb, les voies d'exposition à cette substance et ses effets sur la santé des enfants en Amérique du Nord. On pourrait donner quelques exemples des progrès réalisés dans les trois pays en ce qui concerne la réduction des émissions de plomb.

Questions à débattre

- Quels sont les types d'analyses qui présenteraient un intérêt dans le cas du plomb?
- Quels autres types d'information pourrait-on inclure?
- Quels programmes, activités ou mesures devrait-on examiner?

Possibilité n° 2 : Une analyse axée sur les rejets dans l'air

Souvent, les journalistes et le public s'intéressent particulièrement aux rejets dans l'air. Il serait peut-être opportun de présenter une analyse détaillée de ces rejets dans un rapport spécial. Selon l'ensemble de données appariées, la plus grande partie des rejets que déclarent les établissements se font dans l'air (plus de 850 000 tonnes en 2000). Même si ces rejets ont diminué entre 1995 et 2000, deux questions mériteraient un examen plus approfondi. La première a trait à l'écart entre le TRI et l'INRP quant au taux de réduction au cours de ces six années. En effet, le TRI affiche une baisse de 31 %, contre seulement 5 % pour l'INRP. Pour certains des mêmes secteurs déclarants des deux pays, les diminutions sont généralement plus marquées dans le cas du TRI que dans celui de l'INRP. En outre, lorsqu'on examine les données par établissement, on constate une grande différence entre les rejets moyens déclarés à chacun des deux inventaires, et le ratio INRP–TRI ne s'est pas amélioré avec le temps : il était de 2:1 en 1995 et est resté le même en 2000.

La deuxième question ferait suite à l'analyse spéciale sur le benzène présentée dans le rapport *À l'heure des comptes 2000* : il existe d'importants écarts entre les deux pays quant aux émissions fugitives et aux émissions de cheminée. Les émissions fugitives sont attribuables aux fuites de robinets et de conduites et aux réservoirs de stockage non étanches. Elles revêtent de l'importance du point de vue de la collectivité environnante, car elles se produisent souvent à proximité du sol et peuvent aussi être continues et avoir une grande ampleur. Les données sur les rejets dans l'air pourraient être réparties selon qu'il s'agit d'émissions fugitives ou d'émissions de cheminée, et les écarts pourraient être examinés par substance, secteur et établissement et en fonction de l'évolution des rejets dans le temps. On pourrait aussi se pencher sur les raisons pour lesquelles les émissions atmosphériques d'établissements particuliers ont augmenté ou diminué.

L'analyse spéciale pourrait consister en un examen approfondi et détaillé des rejets dans l'air et porter sur les éléments suivants : les substances chimiques ayant fait l'objet des plus importants rejets; l'évolution des volumes rejetés dans l'air; les changements survenus dans les secteurs et les établissements en ce qui a trait à ces rejets; les rejets

moyens par établissement pour des secteurs donnés; les tendances des rejets moyens par établissement; les tendances des rejets de cancérogènes, de substances toxiques respiratoires et de substances neurotoxiques; une comparaison des émissions de cheminée et des émissions fugitives par substance, secteur et établissement; les liens avec d'autres données sur les substances toxiques, comme celles des États-Unis sur les polluants atmosphériques dangereux.

Questions à débattre

- Une analyse des données des RRTP sur les émissions atmosphériques présenterait-elle un intérêt?
- Quelles substances ou quels secteurs faudrait-il étudier?
- Comment les données pourraient-elles être présentées?
- Quels pourraient être les enjeux à prendre en considération dans la réalisation d'une analyse de ce genre?

Possibilité n° 3 : La prévention de la pollution

Les trois pays ont fait de la prévention de la pollution une priorité nationale. Prévenir la pollution, c'est éviter la création de pollution afin d'éviter d'avoir à gérer et à maîtriser la pollution après coup. L'INRP, le TRI et le RETC exigent des établissements qu'ils déclarent le type d'activités de prévention de la pollution qu'ils mettent en œuvre. Par exemple, un établissement peut déclarer avoir recours à des produits de substitution ou à la reformulation d'un produit pour réduire ses rejets et transferts d'une substance donnée.

Pour l'année de déclaration 2002, les exigences de déclaration des activités de prévention de la pollution ont été modifiées dans l'INRP et elles sont maintenant davantage comparables à celles du TRI. Cette comparabilité accrue permettrait d'analyser les types d'activité le plus fréquemment déclarés, les secteurs et les instances qui tirent le plus grand parti de l'information sur ces activités, les substances faisant l'objet du plus grand nombre et du plus petit nombre d'activités de prévention de la pollution. L'analyse pourrait également porter sur les activités de prévention de la pollution que déclarent les établissements dont les rejets et transferts sont élevés par rapport à ceux dont les rejets et transferts sont peu élevés.

Le rapport *À l'heure des comptes 1997* examinait en détail les activités de prévention de la pollution, et des éléments de cette analyse ont servi de base aux changements apportés à l'INRP. Le rapport de 1997 a révélé que la prévention de la pollution permet effectivement de réduire les rejets et transferts de polluants. Les établissements qui ont déclaré avoir prévenu la pollution ont également fait état d'importantes réductions de leurs rejets et transferts dans le temps, tandis que ceux qui n'ont pas prévenu la pollution affichaient des hausses de leurs rejets et transferts. Il serait intéressant de vérifier si cette tendance se maintient, d'autant plus qu'on dispose maintenant d'ensembles de données couvrant une plus longue période.

Questions à débattre

- Une analyse des données des RRTP sur les activités de prévention de la pollution présenterait-elle un intérêt?
- Y a-t-il des analyses particulières qui présenteraient un intérêt spécial?
- Comment les données pourraient-elles être présentées?
- Quels pourraient être les enjeux à prendre en considération dans la réalisation d'une analyse de ce genre?

Possibilité n° 4 : Les enseignements réciproques

À mesure que l'INRP, le TRI et le RETC évoluent, on observe une concordance de plus en plus grande entre les différents éléments des trois systèmes. Les données appariées sont au cœur des rapports de la série *À l'heure des comptes*. Toutefois, certaines données ne sont pas appariées dans les trois inventaires et peuvent permettre de dégager des constatations intéressantes. Par exemple, les exigences de l'INRP et du TRI ne sont pas les mêmes pour ce qui est de la déclaration des rejets et transferts de dioxines et de furanes, et les deux pays ont examiné les deux modes de déclaration afin de les modifier. Dans l'INRP, les exigences proposées comportent un seuil relatif au volume de dioxines et de furanes semblable à celui du TRI, et prévoient la déclaration en grammes des volumes de chaque membre de cette famille de substances. Dans le TRI, les exigences proposées prévoient la déclaration des rejets et transferts de dioxines et de furanes en grammes et en équivalence de toxicité. Ce changement accroîtra la comparabilité des données sur ces substances.

L'analyse spéciale pourrait porter sur les données exclusives à chacun des inventaires. Voici des exemples de données exclusives (outre celles sur les dioxines) : le TRI recueille des données sur certains secteurs (comme celui de l'exploitation minière) d'une autre façon que ne le fait l'INRP, sur des éléments différents (comme le recyclage, la récupération d'énergie et le traitement sur place), de même que sur des substances chimiques différentes (comme les pesticides). Parmi les éléments exclusifs à l'INRP, on compte des secteurs tenus à déclaration qui diffèrent de ceux du TRI (comme les incinérateurs de déchets urbains, les installations de traitement des eaux usées et le secteur amont de l'industrie de l'extraction de l'huile et du gaz), de même que des substances chimiques différentes (comme les nonylphénols).

L'analyse ferait ressortir ces éléments exclusifs, ce qui pourrait s'avérer utile au moment d'envisager d'autres changements à apporter aux inventaires nationaux.

Questions à débattre

- Une analyse des données exclusives à l'INRP, au TRI et au RETC présenterait-elle un intérêt?
- Y a-t-il des éléments propres à l'INRP, au TRI et au RETC qui présenteraient un intérêt particulier?

Possibilité n° 5 : Un examen des modifications apportées aux exigences de déclaration

Cette analyse spéciale pourrait porter sur plusieurs cas où les exigences de déclaration aux RETC ont été modifiées et sur les résultats ainsi obtenus. Exemples d'études de cas : la déclaration des activités de recyclage et de récupération d'énergie à l'INRP, qui était volontaire en 1998 et qui est devenue obligatoire en 1999; la suppression de l'acétone et de l'acide phosphorique des listes de l'INRP et du TRI; l'ajout des centrales électriques et des installations de traitement des eaux usées à la liste des établissements tenus à déclaration à l'INRP; la transmission d'un formulaire d'agrément du TRI qui ne précise pas les volumes rejetés ou transférés de substances utilisées en petites quantités; le nouveau seuil de déclaration applicable au mercure et au plomb dans l'INRP et le TRI. L'analyse pourrait englober le rôle que jouent les déclarations obligatoires, l'ajout de substances chimiques, l'abaissement des seuils, les activités de promotion de la conformité aux lois.

Questions à débattre

- Y a-t-il des changements particuliers que l'on devrait examiner?
- Y a-t-il des analyses particulières de données qui présenteraient un intérêt?
- Y a-t-il des secteurs d'activité, établissements, groupes ou particuliers qui seraient intéressés à communiquer l'information dont ils disposent sur certains des effets des changements apportés?

Possibilité n° 6 : Vos idées

Nous invitons et encourageons les participants à lancer, lors de la réunion, d'autres idées sur les analyses spéciales et sur les sujets d'intérêt que l'on pourrait envisager d'inclure dans le rapport *À l'heure des comptes 2002* ou qui pourraient faire l'objet d'analyses spéciales distinctes. La CCE recueillera également les idées lancées au cours des discussions que l'on tiendra avec les gestionnaires d'autres programmes de la Commission sur les liens possibles avec le programme de RRTP.

Nous accueillerons également avec plaisir vos commentaires et suggestions sur le mode de présentation du rapport et sur le site Web.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou transmettre vos commentaires, veuillez communiquer avec :

Erica Phipps
Gestionnaire de programme
Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Canada
Téléphone : (514) 350-4323
Télécopieur : (514) 350-4314
Courriel : ephipps@ccemtl.org
Site Web : http://www.cec.org